

Inscription en 1ère année de BTS et en Mention complémentaire

Afin de finaliser l'inscription d'un étudiant admis au lycée Alexandre Denis, lors de votre venue, vous devrez vous munir des pièces suivantes :



- 2 photos d'identité récentes en précisant nom, prénom et classe de l'élève (BTS1 ou mention complémentaire) au dos de chaque photo
 - Une attestation de la carte vitale sur laquelle figure le numéro de sécurité sociale de l'élève
 - L'attestation d'assurance 2023 – 2024
 - L'imprimé « équipements de protections individuelles »
 - 1 RIB du responsable financier
 - L'attestation CAF pour la restauration scolaire de moins de 3 mois
 - 1 chèque de 40 euros pour l'approvisionnement de la carte d'accès au réfectoire pour une inscription à la demi – pension, à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexandre Denis.
-
- Photocopie du carnet de vaccinations
 - La fiche urgence complétée et signée
 - Les documents liés à des aménagements scolaires le cas échéant (PAI, PAP, PPRE, GEVASCO...)
 - Facultatif : 1 chèque à partir de 15€ à l'ordre de la

Maison des Lycéens (MDL)

N'oubliez pas d'y ajouter les documents complétés que vous jugerez nécessaires de nous transmettre (demande d'inscription à l'internat...)

Accueil pour les inscriptions :

mardi 4 juillet 2023 : après les résultats du bac jusqu'à 17h

mercredi 5 juillet 2023 : 8h15 – 17h

jeudi 6 juillet 2023 : 8h15 – 12h

vendredi 7 juillet 2023 : 8h15 – 17h

Documents à télécharger

Télécharger (PDF, 233KB)

Télécharger (PDF, 312KB)

Télécharger (PDF, 90KB)

Télécharger (PDF, 1.76Mo)

Télécharger (PDF, 1.64Mo)

Télécharger (PDF, 246KB)

Télécharger (PDF, 826KB)